



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'énergie et du climat
Direction de l'énergie
Sous-direction du système électrique
et des énergies renouvelables**

La directrice
Réf : 2021-0080

Paris, le 12 MARS 2021

NOTE

à Monsieur le Conseiller énergie

Sous-couvert du Directeur général de l'énergie et du climat

Objet : Résultats de la 9ème tranche de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation et situées en métropole continentale

PJ et annexe : Délibération et rapport de synthèse de la CRE ; Liste des lauréats

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) m'a communiqué le résultat de son instruction de la neuvième période de l'appel d'offres autoconsommation métropole. Pour un volume appelé de 25 MW, les dossiers déposés, au nombre de quatre-vingt-quinze (95), ont représenté un volume de 31,5 MW.

Pour rappel, un cahier des charges modificatif avait été publié sur le site internet de la CRE le 4 juin 2020. Il apportait notamment une modification de la puissance appelée pour cette période, passant de 30 MW initialement prévus à 25 MW. Cette puissance cible a été atteinte : la CRE a retenu soixante-dix (70) dossiers conformes sur les quatre-vingt-quinze (95) dossiers déposés. Ces 70 dossiers représentent 25,7 MW de projets solaires, avec une prime moyenne de 12,5 €/MWh contre 13,79 €/MWh à la période précédente. Les charges de service public ont été estimées à environ 0,46 M€ la première année et à 4,5 M€ sur 10 ans.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de suivre les recommandations suivantes de la CRE de désigner lauréates les 70 candidatures les mieux classées de l'appel d'offres, pour une puissance de 25,7 MW et une prime moyenne pondérée de 12,5 €/MWh. Sauf objection de votre part, les résultats seront publiés sur le site internet du ministère le 17 mars 2021.

En application des dispositions des articles L. 311-10 et R. 311-13 et suivants du code de l'énergie, le Ministère de la transition énergétique a lancé un appel d'offres pluriannuel portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation et situées en métropole continentale, par un avis publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 17 mars 2017.

Un cahier des charges modificatif a été publié sur le site internet de la CRE le 4 juin 2020. Ce nouveau cahier des charges comprend notamment une modification de la puissance appelée pour la neuvième tranche, passant de 30 MW initialement prévus à 25 MW. Cette neuvième période de candidature s'est clôturée le 16 décembre 2020.

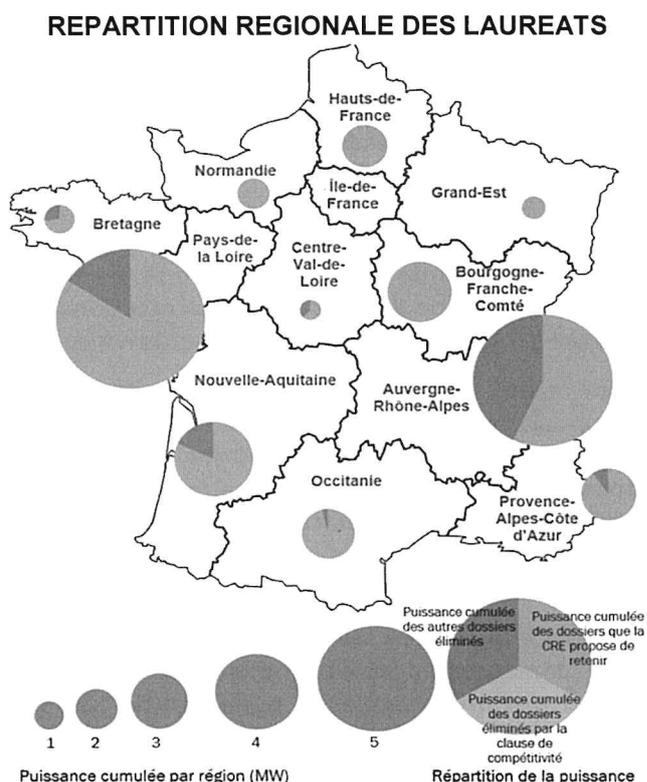
1. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) nous a transmis, le 28 janvier 2021, son rapport de synthèse pour la neuvième période de candidature.

Cent deux (102) dossiers ont été déposés à la neuvième période de l'appel d'offres parmi lesquels sept (7) ont été identifiés comme correspondant au double d'un dossier déjà déposé.

Ainsi, quatre-vingt-quinze (95) dossiers complets ont été déposés pour une puissance cumulée de 31,5 MWc. Un dossier a été éliminé au motif qu'il était déjà désigné lauréat à une période antérieure de cet appel d'offres et vingt et un (21) dossiers instruits par la CRE ont été éliminés : Un (1) au motif qu'il n'indiquait pas clairement la puissance du projet, deux (2) pour autorisation d'urbanisme non valide, un (1) pour absence d'attestation de mise à disposition de l'autorisation d'urbanisme et dix-sept (17) en raison de l'absence d'une délégation de signature habilitant le signataire de l'offre.

Après instruction, la CRE propose de retenir 70 dossiers pour une puissance cumulée de 25,7 MWc, pour une prime moyenne pondérée de 12,5 €/MWh.

61% de ces projets sont situés sur des ombrières de parking, 35% sur des bâtiments et le reste des projets (4%) prévoient à la fois une implantation sur bâtiment et ombrière.



Les installations sur les sites de type industrie (53%) représentent la grande majorité des projets que la CRE propose de retenir. Les autres projets sont répartis par ordre décroissant entre sites de type centre commercial (29%), tertiaires (13%) et agricoles (5%).

2. Dans sa délibération, la CRE constate une amélioration de la compétitivité des offres reçues.

La CRE observe une amélioration de la compétitivité des offres reçues et une baisse continue de la prime moyenne demandée par les candidats depuis la sixième période, qu'elle explique par les éléments suivant :

- L'introduction de la clause de compétitivité (pourtant introduite en juin 2019) ;
- La couverture du risque d'évolution de l'exonération de TICFE ;
- La diminution de la puissance appelée ;
- les hausses récentes du prix de l'électricité sur le marché de détail permettent aux candidats d'accroître leurs économies sur leurs factures d'électricité en diminuant ainsi leur besoin de soutien public ;

- la baisse continue des coûts des installations photovoltaïques situées sur bâtiments et ombrières de parking.

3. Dans sa délibération, la CRE recommande pour les périodes suivantes de :

- **Installer une périodicité semestrielle** pour cet appel d'offres au vu de la capacité de la filière à renouveler ses projets. Les futurs appels d'offres pour la période 2021/2026, qui ont vocation à se substituer aux appels d'offres existants, sont en cours de notification à la Commission européenne. Ceux-ci prévoient trois appels d'offres par an. Les modalités du futur appel d'offres autoconsommation étant très différentes de l'actuel, il semble prématuré d'acter dès aujourd'hui une périodicité différente. **Je vous propose donc de ne pas suivre cette recommandation à ce stade ;**
- **Supprimer la pénalité à la puissance injectée** qui incite les porteurs de projet à utiliser un dispositif de bridage des onduleurs, conduisant ainsi à une baisse du productible de l'installation. Cette disposition a été retenue dans le cadre des futurs appels d'offres en cours de notification. **Cette recommandation, portée par le ministère, sera donc bien introduite dans les prochains cahiers des charges.**

Conformément au cahier des charges qui avait été adopté, je vous propose de désigner lauréates les 70 candidatures les mieux classées de l'appel d'offres, pour une puissance de 25,7 MW et une prime moyenne pondérée de 12,5 €/MWh. Sauf objection de votre part, les résultats seront publiés sur le site internet du ministère le 17 mars 2021.

La directrice de l'énergie



Sophie MURLON

Liste des lauréats de la neuvième période de l'appel d'offres 2017/S 054-100223 portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation et situées en métropole continentale

(classés par région et départements)

Nom du projet	Candidat	Puissance installée (MWc)	Département	Région
Total Solar 92	Total Solar F	0,877	Ain (01)	Auvergne-Rhône-Alpes
MOULINAGE MASSEBEUF LIVRON	SARL MOULINAGES MASSEBEUF	0,12716	Drôme (26)	
HELIOS MIDIS	SAS MIDIS	0,2997	Isère (38)	
Centrale photovoltaïque Intermarché Seyssins	SAS JOCILE	0,263	Isère (38)	
Centrale photovoltaïque Intermarché Villard de Lans	SAS VILLANS	0,161	Isère (38)	
AELLO	SA AELLO	0,21488	Isère (38)	
LIDL CHASSE SUR RHONE	LIDL	0,16467	Isère (38)	
SAS LAMUREDIS / DEVELOPP'SUN	SAS LAMUREDIS	0,25344	Isère (38)	
CREA9-42-STEP-ANDR	SPV PV 21	0,457	Loire (42)	
CREA9-69-ECL-ECLY	RS SPV1	0,26	Rhône (69)	
VertElec	MERSEN France SB SAS	0,49844	Rhône (69)	
CIBLEX ETP site neuf LONGVIC	SAS CIBLEX FRANCE	0,15028	Côte-d'Or (21)	
SEM PMIE - parking technoparc 1	SEM PMIE	0,54604	Doubs (25)	
Mousquetaires 25	SAS LIBRE SERVICE LES MARONNIERS	0,42471	Doubs (25)	
Création d'ombrières sur le parking de la Fromagerie MILLERET de CHARCENNE	FROMAGERIE MILLERET SA	0,72468	Haute-Saône (70)	
SCEA LA FLEUR	SCEA LA FLEUR	0,1343	Haute-Saône (70)	
CREA9-71-CA-CHA	RS SPVAC CAS B1	0,35	Saone et Loire (71)	
SARL DU VAL DES FOURCHES	SARL DU VAL DES FOURCHES	0,30124	Yonne (89)	
LIDL AVALLON	LIDL	0,16236	Yonne (89)	

Nom du projet	Candidat	Puissance installée (MWc)	Département	Région
LIDL PONTIVY 3909	LIDL	0,16128	Côtes d'Armor (22)	Bretagne
LIDL CROZON MENDES	LIDL	0,16128	Finistère (29)	
POHER PV	ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU POHER	0,203	Finistère (29)	
CREA9-56-CA-LOR	RS SPVAC CAS B1	0,48	Morbihan (56)	
LIDL DEOLS	LIDL	0,14256	Indre (36)	Centre-Val de Loire
PV SU CONTRES	MAXDIS	0,2992	Loir-et-Cher (41)	
LIDL BAR SUR AUBE	LIDL	0,14256	Aube (10)	Grand-Est
#AO METHAGAZ	SAS METHAGAZ	0,213	Marne (51)	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE	0,2125	Moselle (57)	
LIDL EPINAL	LIDL	0,16434	Vosges (88)	
LIDL LOMME	LIDL	0,16038	Nord (59)	Hauts-de-France
CREA9-59-LOR-CAU	RS SPVAC ENT B1	1	Nord (59)	
#AO AGRI UNION BIOENERGIES	SAS AGRI UNION BIOENERGIES	0,196	Pas de Calais (62)	
LIDL MUILLE VILLETTE	LIDL	0,16434	Somme (80)	
LIDL ABBEVILLE	LIDL	0,15378	Somme (80)	
LIDL COURSEULLES-SUR-MER	LIDL	0,1874	Calvados (14)	Normandie
HELIOS PERDIS	SAS PERDIS	0,3138	Orne (61)	
TERRE_SOLAIRE-AC2001	THERMOCOAX SAS	0,55056	Orne (61)	
LIDL - ST JEAN D'ANGELY	LIDL	0,13002	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine
P1174 Macif	Mutuelle Assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce	0,9988	Deux-Sèvres (79)	
COVEA MAAF Niort Ombrières	GIE CIBAIL	0,97342	Deux-Sèvres (79)	
CREA9-87-LEG-MA1	RS SPVAC ENT B1	0,3243	Haute-Vienne (87)	
CREA9-87-LEG-MA2	RS SPVAC ENT B1	0,4554	Haute-Vienne (87)	
CREA9-87-LEG-DEL1	RS SPVAC ENT B1	0,38502	Haute-Vienne (87)	
CREA9-87-LEG-DEL2	RS SPVAC ENT B1	0,16974	Haute-Vienne (87)	
LECHEF ESTILLAC	SAS LECHEF	0,1802	Lot-et-Garonne (47)	

Nom du projet	Candidat	Puissance installée (MWc)	Département	Région
BOULANGERIE GILLES	SARL GILLES	0,1394	Gard (30)	Occitanie
CYCLIFE PARKING OUEST	SA CYCLIFE FRANCE	0,14552	Gard (30)	
CYCLIFE PARKING EST	SA CYCLIFE FRANCE	0,38896	Gard (30)	
SU-Bruguières	SAS FRAMADIS	0,24846	Haute-Garonne (31)	
SUPER U - MONTARNAUD	SAS PROMONT	0,16644	Hérault (34)	
LA ROSEE	SAS LA ROSEE	0,2312	Hérault (34)	
LIDL MURVIEL LES BEZIERS	LIDL	0,15378	Hérault (34)	
CREA9-66-M-PER	RS SPV ACGD A1	0,12	Pyrénées-Orientales (66)	
CREA9-8-LEC-ALB	AJOAELEC	0,845	Tarn (81)	
HELIOS SODIPOR	SAS SODIPOR	0,4196	Loire Atlantique (44)	Pays-de-la-Loire
LIDL LEGE	LIDL	0,13536	Loire Atlantique (44)	
LIDL SAINT NAZAIRE	LIDL	0,25817	Loire Atlantique (44)	
LES ŒUFS GESLIN	SAS LES OEUFES GESLIN	0,22044	Vendée (85)	
FLEURY MICHON LS - MEILLERAIE 1	FLEURY MICHON LS	0,9996	Vendée (85)	
Fleury Michon LS - POUZAUGES 1	FLEURY MICHON LS	0,9996	Vendée (85)	
FLEURY MICHON LS - MOUILLERON 1	FLEURY MICHON LS	0,99994	Vendée (85)	
FLEURY MICHON LS - CHANTONNAY POLARIS	FLEURY MICHON LS	0,60996	Vendée (85)	
FLEURY MICHON LS - CHANTONNAY PIERRE BRUNE	FLEURY MICHON LS	0,74052	Vendée (85)	
LIDL CHANTONNAY	LIDL	0,2	Vendée (85)	
LIDL MARSEILLE LA VALENTINE	LIDL	0,26037	Bouches du Rhone (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CREA9-13-AMF1	RS SPVAC ENT B1	1	Bouches du Rhone (13)	
CREA9-13-AMF2	RS SPVAC ENT B1	1	Bouches du Rhone (13)	
SARL ALPES VERGERS	SARL ALPES VERGERS	0,1428	Hautes-Alpes (05)	
SAS LES METS DE PROVENCE	SAS LES METS DE PROVENCE	0,13192	Vaucluse (84)	
Total Solar 91	Total Solar F	0,2349	Vaucluse (84)	